

**Séance extraordinaire
10 juillet 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue en la salle du conseil, le dixième jour de juillet deux mille dix-sept, sous la présidence de Madame Françoise Boudrias, mairesse. La session débute à 19 h 50.

Sont présents formant quorum :

Madame Marie-France Bouchard, conseillère
Monsieur Daniel Gravel, conseiller
Monsieur Michel Lambert, conseiller
Monsieur Martin Chaput, conseiller
Monsieur Gilbert Perreault, conseiller

Est absent :

Monsieur Luc Pagé, conseiller

Est également présent :

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Rapport verbal du directeur général et secrétaire-trésorier indiquant que le quorum est constaté et que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

ORDRE DU JOUR

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**
- 03- **MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - TECQ 2014-2018**
- 04- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-07-239

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2017-07-240

- 02- **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose conformément à l'article 176.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, tels que produits par monsieur Pierre Brabant comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2016.

Il est proposé par monsieur Michel Lambert
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le rapport financier de la Municipalité de Sainte-Mélanie et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

Adoptée

2017-07-241

03- MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - TECQ 2014-2018

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que la Municipalité a adopté la programmation de travaux en vertu de sa résolution numéro 2016-04-071 du 4 avril 2016, et qu'elle doit modifier cette programmation et la transmettre aux autorités ministérielles;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Martin Chaput
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux modifiée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28 \$) par habitant par année, soit un total de cent quarante dollars (140 \$) par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité mandate et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, à signer tous les documents à transmettre au ministre dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Adoptée

2017-07-241

04- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Lambert
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 02.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier